



# Université d'ORLÉANS

## DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Réf : DEVE - n° *120* / 2025

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu la réglementation des études en vigueur au sein de l'Université d'Orléans.

### Le Président de l'Université d'Orléans décide

#### Article unique :

Le jury de validation de l'unité d'enseignement d'ouverture transversale de Licence intitulée « valorisation des engagements associatifs et électifs étudiants » au titre de l'année universitaire 2025-2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. Sébastien RINGUEDÉ, Vice-Président de la CFVU, Maître de Conférences.

#### Membres du jury :

- M. Frédéric MOAL, Vice-Président à la vie des campus, Maître de Conférences ;
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur des études et de la vie étudiante (DEVE) ;
- M. Alexis BOCHE, responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante.

Fait à Orléans, le *02/12/2025*

Le Président de l'Université d'Orléans



Eric BLOND